

QUATRIÈME DISCOURS.

LE CITOYEN DOIT ÊTRE DEVOUE.

La justice, est-ce là tout ce que les hommes se doivent mutuellement ? Eviter de blesser les autres, est-là la seule loi qui doive régir les membres d'une société ? L'indifférence à l'égard de ceux avec lesquels on vit, l'insouciance la plus complète pour le peuple auquel on appartient, serait-ce là une disposition de cœur, qui ne mériterait aucun blâme parcequ'elle n'exprimerait la violation d'aucune obligation ?

Non, sans doute. Au devoir de la justice, se joint celui du dévouement au bien général de la société dont on est membre. L'homme ne doit pas seulement respecter les droits d'autrui, il est aussi appelé à la gloire de donner, et sous quelque rapport, à son propre détriment. Oui se refuser la jouissance pour que d'autres la possèdent, sacrifier ses biens, ses services personnels, sa vie même, voilà jusqu'où, en certaines circonstances, son cœur peut et doit s'élever. Le sacrifice est un mot sublime, qui est la plus haute expression du devoir social.

Le texte sacré nous dit que l'homme est fait à l'image de Dieu ; cela est vrai surtout de son cœur. Or voyez l'Etre infini en toutes perfections. Il jouit de la béatitude suprême. Mais il ne veut pas être seul heureux. Il crée pour appeler d'autres au bonheur. Quelle immense libéralité que la vie donnée à tant de millions d'êtres doués par la pensée et le sentiment de la faculté de jouir ! Quelle expression de l'intérêt de Dieu envers ses créatures dans les soins de cette providence qui pourvoit si constamment à tous leurs besoins ! Bien plus, le christianisme nous montre le sacrifice en Dieu lui-même, et c'est sa merveille par excellence. La croix, est la plus haute leçon, le plus suprême modèle du dévouement. Se donner et s'immoler, cela doit être le devoir de l'homme formé à la ressemblance divine.